



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°091-22

Convention d'honoraires – AREST Mission diagnostic structure – le relais de poste

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,4°,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n° 072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire,

VU la délibération n° 075-20 en date du 3 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal d'Ancenis Saint-Géréon a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé.

VU la proposition de convention d'honoraires du 18 septembre 2022 de AREST, Agence Régionale Etudes Structures, pour la réalisation d'un diagnostic structure du relais de poste,

CONSIDERANT la nécessité de confier à un prestataire extérieur la mission susvisée,

DÉCIDE

Article 1 : Il est décidé de signer la convention d'honoraires ci-annexée avec AREST, Agence Régionale Etudes Structures, sise ZA la forêt, 8 rue Chante Merle BP 7, 44140 Le Bignon, n° SIRET : 418 569 687 000 43 pour la mission de diagnostic structure du relais de poste.

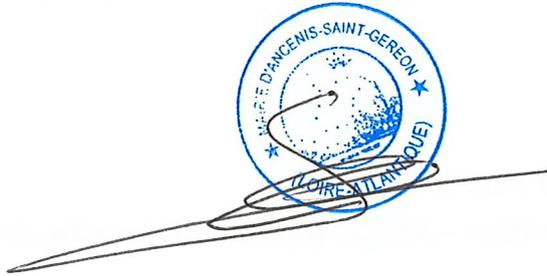
Article 2 : Le montant de la convention d'honoraires est fixé à 7 300 € HT soit un montant de 8 760 € TTC.

Article 3 : La mission se déroulera dès réception de la convention signée ou d'un bon de commande.

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable public assignataire d'Ancenis-Saint-Géréon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 5 : La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Commune et sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 30/09/2022
Le Maire,
Rémy ORHON



Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Décision municipale N°091-22 du 30 septembre 2022

Convention d'honoraires – AREST Mission diagnostic structure – le relais de poste

Objet :

Mission de diagnostic structure pour le bâtiment du relais de poste afin de réaliser un rapport de diagnostic sur l'état de la structure et de ses capacités portantes et de définir les mesures de sécurité à mettre en place pour les activités.

Montant :

7 300 € HT soit un montant de 8 760 € TTC.

Consultation de 5 entreprises – 3 entreprises se sont déplacées à la visite des lieux – 1 seule réponse

	Visite des lieux organisée par la ville	Offre
SERBA	OUI	NON
AREST	OUI	OUI
ABAK Ingénierie	OUI	NON
OTE Ingénierie	NON	NON
Atlantique Loire Structure	NON	NONN